



Paris, le 15 novembre 2006

Monsieur le Président,

Au lendemain d'une journée de mobilisation forte à la DGI (40% de grévistes), l'Administration ne peut rester sourde aux revendications des personnels.

Les 35000 signataires de la pétition vous ont demandé

- le retrait de la fiche n°3 (groupe de travail mutation),
- le respect de la règle de l'ancienneté administrative pour l'élaboration des mouvements de mutation nationale, ainsi que dans le cadre des affectations locales
- la suspension de la mise en œuvre des autres fiches
- l'arrêt des suppressions d'emplois.

Lors du CTPC, après une suspension de séance, les représentants du personnel ont réaffirmé leur disponibilité à discuter des règles de gestion sur d'autres bases que celles contenues dans le dossier mutations.

La Direction Générale campe sur des positions qui ne répondent en rien à ces revendications.

Les élus de la catégorie C (catégorie des personnels en grève à 50% le 14/11/2006) sont convoqués ce jour.

Suite à notre courrier, nous avons reçu votre réponse en fin de matinée. Celle-ci ne nous satisfait pas.

Vous n'êtes pas allés jusqu'au bout de vos possibilités lors de l'élaboration du projet.

Compte tenu de la rupture du dialogue social voulue par le Directeur Général, de l'arrogance et du mépris dont il a fait preuve lors du CTPC du 14/11/2006, nous ne siégerons pas aujourd'hui pour le mouvement complémentaire de mutation.

Mlle MIRROIR
SNUI

Mme PERDIGON
SNADGI-CGT

M PEREZ
SGI-FO